



05 janvier 2024

Nous, membres de la Collégiale des Fédérations et Syndicats de la Réflexologie,

- Association des Réflexologues RNCP (ARRNCP)
- Fédération Francophone des Praticiens et Enseignants de la Réflexologie (FFPER)
- Fédération Française de Réflexologie (FFR)
- Syndicat Professionnel des Réflexologues (SPR)

Nous avons visionné l'émission Slam, diffusée le 2 janvier 2024, dans laquelle une personne exerçant la réflexologie plantaire se présentant en tant que réflexologue, est questionnée par le présentateur Cyril Féraud, sur son métier.

Peut-être de façon maladroite face à la caméra, peut-être de façon habituelle, cette praticienne a donné des réponses qui ne sont pas adaptées à la déontologie et au Référentiel métier, établis par nos organisations pour notre profession.

Cette vidéo a beaucoup circulé sur le réseau social X soulevant un certain nombre de commentaires ([le lien de la vidéo est donné en bas de ce courrier](#))

Nous tenons à préciser que la Collégiale des Fédérations et des Syndicats de la Réflexologie ne soutient pas les propos de cette praticienne en réflexologie plantaire, qui ne semble pas appartenir à l'une de nos organisations professionnelles, investies et engagées dans la démarche de normalisation de la Prestation de Service du Réflexologue avec AFNOR.

Nous tenons à rappeler que nos organisations veillent tous les jours au cadre professionnel et à la posture de leurs adhérents. Elles ont un référentiel métier, mais aussi un code de déontologie que les adhérents signent et auquel ils sont tenus. Ce code précise bien que le réflexologue n'est pas un médecin et doit se garder de tout avis médical. Il n'établit aucun diagnostic et doit respecter les traitements médicaux qui sont en cours chez son client.

Le réflexologue ne doit jamais intervenir dans ce traitement et ne surtout pas conseiller un quelconque arrêt de ce traitement.

Le réflexologue ne doit pas non plus induire dans l'esprit de son client que le traitement médical qui lui a été prescrit ne doit pas être poursuivi, ou qu'il n'est pas adapté ou que la réflexologie pourrait le guérir.

Ces données sont essentielles pour tout réflexologue professionnel.

La Collégiale des Fédérations et des Syndicats de la Réflexologie se désolidarise donc de cette praticienne en réflexologie et se réserve le droit de lui adresser un courrier d'explications et de rappel de sa posture professionnelle.



COLLEGIALE DES FEDERATIONS & SYNDICATS DE REFLEXOLOGIE

ENSEMBLE, POUR ALLER PLUS LOIN ...

Une copie de ce communiqué sera adressée à l'émission Slam ainsi qu'à la personne qui a partagé la vidéo sur le réseau social X en demandant des commentaires.

Nous demandons à tous nos adhérents de partager ce texte afin que la posture officielle des réflexologues professionnels dans leur ensemble soit bien claire et établie.

Les signataires du courrier

Les représentants de ces quatre organisations professionnelles



Vous trouverez tous les liens utiles ci-dessous :

- <https://collegiale-federations-syndicats-reflexologie.org/>
- <https://norminfo.afnor.org/structure/afnors99r/prestations-de-service-du-reflexologue/227970#presentation>
- <https://www.20minutes.fr/sante/4068976-20240104-pourquoi-sequence-slam-reflexologie-plantaire-fait-polemique>

<https://collegiale-federations-syndicats-reflexologie.org/>

contact@collegiale-federations-syndicats-reflexologie.org